



MAIRIE DE FUMEL
Marchés Publics

Tél. : 05 53 49 59 69
Mail : marche.public@mairiefumel.fr

DECISION DU MAIRE N° 13DC2024

**OBJET : Travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires
au titre de l'année 2024
Avenant n° 1 au lot n° 6 « Serrurerie/Métallerie » : travaux supplémentaires**

LE MAIRE DE FUMEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du Maire prise par délégation du conseil municipal en date du **4 juillet 2024** concluant un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique concernant l'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2024, lot n° 1 Bardage extérieur : Entreprise JULIA BATIMENT, lot n° 2 Charpente couverture : Entreprise AQUITAINE SERVICES, lot n° 3 Menuiseries aluminium : Entreprise GABARRE, lot n° 5 Taille de pierres : Entreprise GUEDES QUINTELAS, lot n° 6 Serrurerie métallerie : Entreprise JULIA BATIMENT, lot n° 7 Peinture : Entreprise FAU, lot n° 8 Plâtrerie : Entreprise ADEMIR PLATRERIE, lot n° 9 Etanchéité : Entreprise PROCIBA, lot n° 10 Démolition : Entreprise LTP pour un montant total de **83 808,35 € HT** soit **100 570,02 € TTC,**

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 1 au lot n° 6 « Serrurerie/Métallerie » d'un montant de 4 555,60 € HT afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus (article R.2194-2 du code de la commande publique),

DECIDE

1°) D'APPROUVER l'avenant n° 1 passé respectivement avec **l'entreprise JULIA BATIMENT ZA « Las Combettes »** 47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT pour le lot n° 6 « Serrurerie/Métallerie », afin de **prendre en compte des travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus :**

- Montant initial du marché HT (lot n° 6) : 11 690,00 €
- Avenant n° 1 : 4 555,60 € HT
- **Nouveau montant du marché HT (lot n° 6) : 16 245,60 €**
- **Nouveau montant du marché TTC (lot n° 6) : 19 494,72 €**

Soit

- **Nouveau montant total du marché HT : 88 363,95 €**
- **Nouveau montant total du marché TTC : 106 036,74 €**

2°) DE PRECISER que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 21311 programme 545 et à l'article 21312 programme 544 du budget de la commune et que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux.

3°) DE DIRE que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel le 19 juillet 2024



Pour le Maire,
J. F. MOULY
Adjoint au Maire

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 19/07/2024

Télétransmission le 19/07/2024